

**LA CIRCULAIRE N° 5- 2012  
HYGIENE ET SECURITE**

**CHSCT-M DU 17 AVRIL 2012**

L'essentiel des points de l'ordre du jour de ce CHSCT-M faisait partie de l'ordre du jour du précédent CHSCT-M du 26 janvier dernier, qui faute de temps n'avait pu être examiné.

**ORDRE DU JOUR**

**Trois Rapports annuels 2010 :**

**« Accidents de travail, maladies professionnelles ».**

**« Evaluation des risques professionnels ».**

**« Ergonomie ».**

**Présentation de la cartographie des Inspecteurs Santé, Sécurité au Travail (ISST)**

**Médecins de Prévention :**

**Points d'information sur les Effectifs.**

**La révision des lieux de consultation.**

----

**FO Finances** a tenu au travers de quelques propos liminaires intervenir sur les méthodes de travail afin d'avoir, autant que possible, un calendrier prévisionnel des réunions, excluant une convocation le lundi afin de pouvoir les préparer efficacement avec nos camarades venant de province, et être concerté sur l'ordre du jour et enfin de recevoir dès leur publication, les documents une fois leur validation définitive.

**FO Finances** a ensuite exprimé ses inquiétudes quant aux restrictions budgétaires 2012 ; à la charge de travail des ISST (nombre plus important de CHSCT ; convention concernant les CHSCT Spéciaux des DIRECCTE ; suppression dans la cartographie de l'ISST « aéronavale Douane et de l'ISST « Service Commun des Laboratoires ») ; au manque de Médecins de prévention (10 départements non pourvus, 9 départements insuffisamment pourvus et compte tenu des recrutements et des

départs, 24 postes sont à pourvoir) ; à la disparition d'un nombre particulièrement élevé de points de consultation médicale (233 sur 412) et quant à l'inquiétude des personnels des délégations de l'action sociale.

**FO Finances** s'attachera à renverser la tendance à tous les niveaux dans les prochains mois.

*En réponse, la présidente du CHSCT-M a proposé l'établissement d'un calendrier prévisionnel annuel des réunions du CHSCT-M évitant le lundi, en cohérence avec celui du CTM et en coordination avec les Directions Générales. D'autre part, les Fédérations seront avisées par des « flashes » des nouveaux documents qui seront insérés sous la rubrique « santé sécurité au travail » de l'Intranet Alizé qui est actuellement en refonte.*

-----

**INSEE** : La réorganisation du Secrétariat Général de l'INSEE ayant des incidences sur les conditions de travail des agents, **FO Finances** et les autres Fédérations ont soutenu la demande d'expertise en amont formulée par l'ensemble des organisations syndicales de l'INSEE. Le texte suivant a été voté à l'unanimité du CHSCTM : « *suite à la tenue du CT de l'INSEE le 12 avril dernier portant sur la réorganisation du Secrétariat Général et la mise en place d'un service CSRH (centre de services des ressources humaines), le CHSCTM demande la consultation pour avis, des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, en application de l'article 57 du décret du 28 mai 1982, modifié* »

**Les sorbonnes (hottes) du Service Commun des Laboratoires (SCL)** : un point très succinct a été présenté concernant l'utilisation des 50 000 € de crédits exceptionnels attribués

par le CHSM pour une vérification générale des 388 sorbonnes. 30 sorbonnes sont non conformes, elles comporteront la mention non conforme jusqu'à leur réparation : des fiches d'exposition aux CMR ont été délivrées aux agents ayant travaillé sous ces sorbonnes. Une note plus détaillée sera transmise.

*Suivi des décisions* : Une circulaire relative à la conduite à tenir en cas « d'évènements graves » (programmée dans la note d'orientation 2012), et une fiche de signalement des agressions devraient être finalisées en un même document fin mai 2012. D'autre part, une note de cadrage relative aux enquêtes menées par les CHSCT en cas de suicides et de tentatives de suicides sera élaborée à partir du retour de celles déjà réalisées sur le sujet, afin d'en tirer les leçons et de bâtir une méthodologie la plus sérieuse possible. **FO Finances** a approuvé cette démarche méthodologique.

## **RAPPORT ANNUEL 2010 ACCIDENTS DE TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES**

**2560 accidents** ont été recensés en 2010. Sur la période 2005-2010 le nombre d'accidents a progressé de 15,4% malgré un nombre d'agents en baisse de 11,4% sur la même période. En 2010, les accidents survenus en fin d'année ont été importants, compte tenu des intempéries et ont représenté 15% des accidents de l'année. 54,2% des accidents sont des chutes de personnes (52,5% en 2009). 62,7% des accidentés sont des femmes de catégorie C de plus de 45 ans, elles représentent 71% des accidents de trajet. Un agent est décédé en 2010, dans le cadre de son activité professionnelle.

**38 maladies ont fait l'objet d'une déclaration en 2010** : 33 affections TMS ; 3 liées à des substances CMR dont 2 pour inhalation de poussières d'amiante ; 1 pour surdité et 1 pour syndrome anxio-dépressif. Sur ces 38 maladies déclarées et examinées en commission de réforme, **26 pathologies ont été reconnues maladies professionnelles et 1 à caractère professionnel** : 22 pour TMS ; 3 liées à des CMR dont 2 pour inhalation de poussières d'amiante, 1 pour surdité et 1 pour syndrome anxio-dépressif.

Enfin, il est souligné la difficulté d'élaboration de ce rapport tant sont disparates, les outils et méthodes des Directions Générales qui transmettent les éléments nécessaires à sa rédaction

**FO Finances** est intervenue sur la nécessité d'enfin disposer des outils et des méthodes statistiques uniformisés afin d'avoir un recensement fiable et une analyse de données fiable. Les chutes de personnes sont la 1<sup>ère</sup> cause d'accident, souvent dues à l'encombrement dans les bureaux malgré les signalements effectués aux chefs de service et aux CHSCT par les ISST dans leurs rapports de visites de sites.

A cet égard, **FO Finances** a évoqué la situation de l'ex TG de l'Oise dont le rez-de-chaussée est particulièrement encombré et a transmis au représentant de la DGFIP les photos édifiantes prises par nos camarades !

**FO Finances** a signalé l'importance de la signalétique pour prévenir les chutes et a souligné la nécessité d'améliorer l'analyse par les CHSCT des causes des accidents y compris

les petits accidents, pour mieux les prévenir. Le rapport met en évidence l'importance des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) mais il y a encore peu de déclaration et peu de reconnaissance comme maladies professionnelles.

***Réponse de la présidente du CHSCT-M :** des outils communs harmonisés pour améliorer et faciliter la collecte des informations seront discutés dans le courant de l'été 2012, pour l'élaboration du rapport annuel 2012, ce qui devrait permettre d'aller plus loin dans l'analyse.*

## **RAPPORT ANNUEL 2010 SUR L'EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

**FO Finances** a dénoncé l'importante absence de réponse de l'administration aux préconisations des Inspecteurs Santé, Sécurité au Travail (ISST) et des Médecins de prévention. Autres points à améliorer : les plans de prévention sont de moins en moins connus des CHS il en est de même du rôle de la CRIPH, du FIPHFP et de l'utilisation de leurs crédits respectifs pour améliorer les conditions de travail des agents handicapés (qui finance quoi). Ce rapport sera revu pour 2012 (bilan d'activité 2011) sur la base d'un nouveau questionnaire d'élaboration rempli par les Secrétaires-Animateurs.

***Réponse de la présidente du CHSCT-M :** Un stagiaire de l'ENSAI sera recruté par le*

*Secrétariat Général afin d'exploiter les statistiques. Concernant l'utilisation des crédits des CHS : un groupe de travail y sera consacré pour clarifier le sujet et éviter les dérives d'utilisation par les directions locales. Pluridisciplinarité : un séminaire réunissant ergonomes, médecins de prévention, ISST, conseillers techniques des services sociaux aura lieu en automne 2012. Un cahier des charges type sera rédigé pour bien cadrer les formations sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS), pour éviter les formations « bidons » et parfois même les dérives sectaires dans ce domaine ! Par ailleurs le guide « handicap » sera diffusé avec une note d'accompagnement.*

## **RAPPORT MINISTERIEL 2010 ERGONOMIE**

Un rapport particulièrement dense en deux parties dont une annexe de 500 pages regroupant les nombreuses interventions des ergonomes des ministères Economique et Financier, nous a été présenté. **FO Finances** a salué le sérieux des travaux réalisés par le pôle ergonomie qu'il faut maintenir et renforcer, d'autant que les demandes d'intervention sont en constante augmentation. Les demandes d'intervention émanent de la DGDDI et de l'Administration Centrale et plus seulement de la DGFIP. Objectif des interventions : améliorer les conditions de travail, leur confort et la qualité du travail.

**Pour FO Finances il faut réécrire la note immobilière relative à l'espace de travail**, jugée dans le rapport « parfois inapplicable » : le manque d'espace est source de souffrance au travail pour les agents comme ne cessent de

l'évoquer les rapports des médecins et des ISST.

**Risques psycho-sociaux (RPS) :** 5 fiches ressources font partie du rapport. Il s'agit pour **FO Finances** d'un bon document à faire connaître, il convient d'étudier comment les utiliser au mieux. Une bonne présentation a été faite dans ce rapport concernant la définition et le rôle du **Psychologue du travail** .

**FO Finances** est favorable au recrutement d'un psychologue du travail annoncé au CTPM du 3 octobre dernier pour qu'il ou elle enrichisse l'équipe pluridisciplinaire d'acteurs de prévention du bureau 3B. A travers l'expression de « restrictions de ressources », nous avons bien décrypté les restrictions de personnel et de crédits et l'avons fait savoir.

**L'ergonomie des logiciels** est le chantier actuel qui fait l'objet d'une forte demande. **FO**

**Finances** a fait part de son inquiétude face au manque de crédits et à la faiblesse de marges de manœuvre évoqué pour améliorer les logiciels car on touche parfois à l'architecture même des produits. Le document de synthèse de l'INSEE qui a travaillé sur le sujet sera intégré dans le rapport 2012 du pôle ergonomie.

Nouvelle surprenante : nous avons appris la **disparition des « open space » et des marguerites** dans les espaces partagés, que nous revendiquions depuis des années ! Mais qu'en est-il réellement sur le terrain ?

**FO Finances** a demandé que soit réalisé et présenté en CHSCT-M un bilan d'application des études ergonomiques sur le terrain.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES INSPECTEURS SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

La cartographie comporte au 1<sup>er</sup> mars 2012, 18 ISST. Le 18ième ISST ayant été recruté suite au CTPM « conditions de travail » du 3 octobre dernier. Au vue de la cartographie, **FO Finances** est intervenue pour souligner la charge de travail supplémentaire qui va peser sur leurs épaules : fonctionnement en binôme avec les ISST du Travail pour les CHSCT Spéciaux des DIRECCTE, DIECCTE, DISI, le CHSCT de Mayotte....

**FO Finances** est également intervenue pour revendiquer un ISST pour « l'aéronavale et l'aéroterrestre » des Douanes et un ISST pour le Service Commun des Laboratoires (SCL) qui n'existent plus dans cette nouvelle cartographie. **FO Finances** a interrogé le ministère afin de savoir quel ISST allait s'occuper de l'EPA Masse Douanes, du Centre

Impôt Service, du Centre Prélèvement Service absents de la nouvelle cartographie.

***Réponse de la présidente du CHSCT-M :** les services de « l'aéronavale et l'aéroterrestre » des Douanes seront confiés à Eric DELARIEU de la DGDDI, qui assistera l'ISST compétent.*

*Le CHSCT EPA Masse Douane va être constitué : l'ISST compétent sera Maurice HAMON qui aura également le Centre Impôts Service à Pantin. Le SCL sera sous la responsabilité de l'ISST de Midi-Pyrénées, Philippe RENDA qui a été formé et qui a accepté cette charge. A la demande de **FO Finances**, la cartographie sera donc réactualisée. Aux dires du ministère, les ISST n'auraient, dans cette nouvelle cartographie, pas de charge supplémentaire : **FO Finances** est restée dubitative et l'a fait savoir.*

## **REVISION DES LIEUX DE CONSULTATION MEDICALE**

L'objectif de la révision de l'ensemble des lieux de consultation médicale est de supprimer les points de consultation ne permettant pas d'accueillir les agents dans de bonnes conditions et de constituer de véritables cabinets médicaux bien équipés en matériel (d'examen de dépistage).

L'état des lieux qui a été réalisée **en 2007 a permis de recenser 412 lieux** de consultation répartis en trois catégories : 31 centres médico-sociaux (présence d'un ou plusieurs médecins avec un ou plusieurs infirmiers) ; 101 cabinets médicaux (présence d'un médecin à temps plein ou à temps partiel mais sans infirmier) et 280 points de consultation (présence ponctuelle du médecin).

Pour ce qui concerne la confidentialité, l'hygiène et la superficie, les points de consultation recueillent un taux global de satisfaction de 68,9%, ce qui constitue un point noir.

A de rares exceptions, dans les points de consultation, qui sont le plus souvent des locaux mis à la disposition par les directions : il n'y a pas de matériel technique médical, les Médecins doivent tout transporter eux-mêmes. Il n'y a pas toujours de ligne téléphonique directe et très rarement un poste informatique ou une possibilité de connexion.

Compte tenu de ces éléments **FO Finances** n'admet pas la suppression drastique de 233 lieux de consultation. En effet, seuls les 179

lieux de consultation restants seront soumis à avis des CHSCT locaux.

**FO Finances** a plaidé pour que les exigences budgétaires ne passent pas avant la sécurité des agents (risque routier accru par la remise en cause de la proximité) et les conditions de travail des Médecins, important critère pour les conserver et en recruter.

### INFORMATION SUR LES EFFECTIFS DES MEDECINS DE PREVENTION

En 2012 : l'effectif des Médecins de prévention est de 129 dont 7 Médecins sous convention.

- 2 recrutements sont confirmés en Haute Garonne et Meurthe et Moselle ;
- 4 recrutements sont en cours : dans les Bouches-du-Rhône ; l'Hérault ; le Rhône et l'Essonne.
- 9 départs prévisibles en 2012 dont 6 départs à la retraite : en Haute-Garonne ; Gironde ; Hérault ; Loiret ; Mayenne ; Savoie ; Bouches-du-Rhône et Haut Rhin.
- 10 départements n'ont pas de Médecin et 9 départements en sont insuffisamment pourvus.

Compte tenu des recrutements et des départs, 24 postes de Médecins de prévention sont à pourvoir cette année dans un contexte général

Pour **FO Finances**, un juste milieu doit être trouvé pour qu'agents et Médecins soient satisfaits, sans pour autant opposer les uns aux autres. Les CHSCT devront donner leur avis sur la nouvelle cartographie des lieux de consultation.

très difficile de pénurie : à peine 50 Médecins du travail sont formés chaque année alors que dans le même temps 350 d'entre eux partent à la retraite.

Afin d'avoir plus de lisibilité, **FO Finances** a demandé que les listes des Médecins de prévention par département et par région, qui existaient auparavant dans l'Intranet ministériel, soient rétablies dans l'Intranet « santé, sécurité au travail » actuellement en refonte. **Pour FO Finances**, plus que jamais, les MEF doivent être attractifs en terme de rémunération et conditions de travail (cabinets médicaux dotés de secrétariat, d'outils informatiques et des matériels médicaux nécessaires) pour conserver et recruter les Médecins de prévention

### QUESTIONS DIVERSES FO FINANCES

**FO Finances** a évoqué le problème de la **radioactivité** concernant le bureau des Douanes de Tours, due à la proximité d'une usine de fabrication de produits pharmaceutiques. **FO Finances** a demandé au CHSCT-M de superviser ce dossier, de conseiller les acteurs de prévention locaux et que les services de Bercy fournissent tous les outils documentaires nécessaires. FO Douane est intervenue auprès de la DGDDI et la Direction Régionale des Douanes a d'ores et déjà saisi par courrier du 6 avril dernier le Médecin de prévention du Loiret, CHSCT dont dépend ce bureau.

**FO Finances** souhaite que chaque agent de ce site soit doté d'un dosimètre individuel et personnel.

**Savoie et Loiret : FO Finances** a soutenu la demande des camarades FO de ces départements de recrutement de Médecins de prévention.

**Haute-Loire : FO Finances** a évoqué la demande unanime, restée sans réponse, du CHSCT du 43 de désigner un expert agréé en amont de la réorganisation de la Trésorerie du Puy Ville comme le prévoit la nouvelle réglementation des CHSCT. **FO Finances** n'a pas eu non plus de réponse en séance de la part de la DGFIP, qu'elle relancera et a demandé que, compte tenu des remontées du terrain, ce sujet soit étudié et précisé en groupe de travail du CHSCT-M.

**Tarn-et Garonne : FO Finances** a évoqué les difficultés rencontrées concernant le

désamiantage du CDIF Forestié : le représentant de la DGFIP en a pris bonne note, nous suivrons de près ce dossier.

**Bordeaux : FO Finances** a une fois de plus souhaité que le désamiantage des locaux de la cité administrative de Bordeaux, soit suivi par le Comité Expert Amiante ministériel.

**Enquêteurs de l'INSEE** : leur Comité Technique (CT) sera mis en place début juin 2012 de même que leur CHSCT Spécial de rattachement.

**Un groupe de travail du CHSCTM** est programmé le 14 mai prochain pour étudier divers points : l'utilisation des crédits, et la présentation de l'outil informatique du DUERP.

**Prochain CHSCT- M le 11 juillet 2012.**

